

## Aide à la Culture

### Fonds de Soutien de la Ville de Gland

**Mesures d'aide à l'économie de la Ville de Gland visent également tous les représentants de la culture locale.**

Les aides financières pourront être accordées notamment aux entreprises, indépendants, institutions culturelles, artistes, et structures de tout type, **dont le siège est à Gland.**

### Procédure pour les demandes d'aide à la culture

Le Service de la culture reste à votre disposition pour vous accompagner dans la préparation de votre demande.

Les demandeurs d'aide à la culture remplissent le formulaire « Demande d'aide à l'économie » ([www.gland.ch](http://www.gland.ch)), et l'accompagnent des pièces justifiant la situation financière. Les requêtes sont adressées au Secrétariat Municipal, 38 Grand'Rue, 1196, Gland, ou à [conomie@gland.ch](mailto:conomie@gland.ch), **avec la mention « Commission du Fonds de soutien – aide à la culture ».**

Veillez contacter le Service de la culture ([culture@gland.ch](mailto:culture@gland.ch) ou 022 354 04 70) avant de déposer votre dossier.

### Comment remplir le formulaire de demande d'aide Covid-19

Le formulaire « **Demande d'aide à l'économie** » dûment rempli, doit contenir les informations justifiant la situation financière du demandeur d'aide à la culture, notamment :

- ✓ Le résultat financier de l'entreprise - le résultat financier de l'institution culturelle, du projet etc. ;
- ✓ Le nombre d'employés, le cas échéant, il est recommandé d'indiquer également le nombre de bénévoles ;
- ✓ Une justification des raisons pour lesquelles la situation financière est particulièrement préoccupante, comportant les chiffres clés pertinents ;
- ✓ Une description des mesures d'adaptation prises pour réduire les pertes, un catalogue des mesures internes pour faire face à la situation (digitalisation, réorientation de l'activité etc.) ;
- ✓ Les demandes de soutien/d'indemnisation effectuées (RHT, mesures cantonales, etc.) ;
- ✓ Les montants d'aides reçues en 2020 et en 2021 ;
- ✓ Les subventions publiques reçues ;
- ✓ Toute autre information relative à votre activité, son rôle pour la Ville de Gland, pour l'intérêt collectif et la cohésion sociale.

#### **Annexes requis :**

- ✓ Pour les indépendants, une attestation du statut d'indépendant de la Caisse de compensation AVS ;
- ✓ Toute attestation relative à la situation financière décrite dans le formulaire (aides reçues, demandes faites etc.).

**La liste de documents demandés peut varier en fonction de la situation.**

**Toute information complémentaire demandée par la Commission du Fonds doit être complétée dans le délai de 10 jours, sous risque d'annulation de la demande.**